

REFERENTIELS

RNCP35448 - Chef de projets audiovisuels

VIDENUM

(ECITV)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Elaborer des projets audiovisuels à portée nationale et internationale			
Identification de la demande de production <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins de production du réalisateur ou du producteur et de la faisabilité du projet. - Reformulation du livrable audiovisuel attendu. - Analyse de l'existant et du positionnement concurrentiel. 	C1.1. Analyser le projet de production audiovisuelle sur la base d'un scénario, note d'intention ou synopsis afin de déterminer les moyens techniques, humains et financiers à mettre en œuvre.	<u>Mise en situation professionnelle :</u> A partir d'une demande réelle de client, chaque candidat répond au brief par un dossier de production présenté ensuite à l'oral. Le dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Un scénario du projet. - Une analyse de la veille concurrentielle, un benchmark. - Une note d'intention. - Un cahier des charges du projet. 	<u>Le jury évalue les candidats sur les critères suivants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le scénario est cohérent par rapport aux attentes client. - Le benchmark du secteur est réalisé eu égard de l'existant, de la concurrence et en lien avec la demande client. - La note d'intention tient compte des contraintes économiques, techniques et humaines du projet. - Le dossier de production comprend un benchmark, un scénario et une note d'opportunité adaptés à la demande. - Le projet est traduit en cahier des charges.
	C1.2. Etudier l'environnement concurrentiel en identifiant les acteurs clés du secteur et en analysant leurs productions cinématographiques, télévisuelles et digitales afin de repérer les opportunités de développement et sécuriser la prise de décisions.		
Cadrage du projet audiovisuel <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la stratégie audiovisuelle de la production. - Estimation du temps et des ressources nécessaires. 	C1.3. Déterminer les productions multimédias à produire en fonction de la stratégie audiovisuelle, de la logique transmédia et de coproduction pour créer le contenu digital, télévisuel ou cinématographique attendu.		

<ul style="list-style-type: none"> - Chiffrage, devis des coûts de production. 	<p>C1.4. Elaborer un cahier des charges en fonction des attentes, du budget, du temps imparti, de la stratégie de la production et dans le respect du droit audiovisuel pour cadrer le projet audiovisuel.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La présentation orale des différentes étapes du scénario, du projet est cohérente par rapport au brief client et aux contraintes associées.
<p>Bloc de compétences 2 : Conduire une production audiovisuelle télévisuelle, digitale ou cinématographique</p>			
<p>Gestion d'une production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du format de production (TV, cinéma, digital). - Prise en compte de la visée du contenu (national/international). - Planification du projet. - Obtention des accréditations et autorisations nécessaires au tournage. - Elaboration de contenu, tournage. 	<p>C2.1. Assurer le suivi des éléments de production du point de vue technique, administratif et financier en tenant compte des contraintes de production pour tourner le projet audiovisuel.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u></p> <p>Production d'un contenu audiovisuel ou digital ou cinématographique d'A à Z par groupe en réponse à un brief client ; de l'idée jusqu'à la réalisation en respectant toutes les étapes de production.</p>	<p><u>Le jury évalue les candidats sur les critères suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le concept du contenu développé tient compte du brief client et des contraintes. - Le message diffusé par le contenu correspond au brief initial. - La production respecte le temps et le budget alloués. - La production tient compte du droit audiovisuel, les autorisations éventuelles ont été obtenues. - Les étapes du projet sont hiérarchisées et jalonnées dans un planning de production.
	<p>C2.2. Produire du contenu au format digital, télévisuel ou cinématographique souhaité, dans le respect du cahier des charges, afin de satisfaire la demande et livrer le projet audiovisuel attendu.</p>		
<p>Diffusion de contenu digital</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des différents canaux de diffusion. - Veille digitale. 	<p>C2.3. Planifier la diffusion du contenu digital via un canal d'information adapté</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - Sélection du canal en fonction du projet. - Diffusion de contenus sur les réseaux/médias. 	<p>de façon à relayer l'information en lien avec la stratégie digitale.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel utilisé est adapté à la production. - Le contenu est de qualité, tant sur le fond que sur la forme. - La production répond aux attentes du client. - Le contenu est diffusé sur les différents canaux eu égard de la stratégie digitale.
<p>Bloc de compétences 3 : Piloter les équipes techniques et artistiques du projet audiovisuel</p>			
<p>Gestion administrative et juridique du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application du droit du travail et du droit audiovisuel. - Rédaction des contrats pour les différentes parties prenantes avant le démarrage du projet. 	<p>C3.1. Elaborer les contrats avec les différentes parties prenantes dans le respect de la qualité et de la réglementation en vigueur pour assurer la réalisation du projet dans les règles du projet audiovisuel.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u></p> <p>Rédaction des contrats nécessaires à la production des vidéos et élaboration du rétro-planning des étapes de production et de post-production.</p>	<p><u>Le jury évalue les candidats sur les critères suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contrat est rédigé et comprend les spécificités associées à chaque partie prenante. - Les missions et étapes du projet ont été réparties entre les membres du groupe par rapport aux compétences de chacun.
<p>Coordination des équipes techniques et artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des tâches en fonction des profils. 	<p>C3.2. Piloter l'équipe de production en répartissant le travail et en hiérarchisant les jalons du projet audiovisuel afin de garantir une livraison conforme au cahier des charges.</p>	<p><i>Les candidats constituent une cellule juridique et examinent la réglementation en vigueur. Ils décortiquent la jurisprudence pour élaborer les documents</i></p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des consignes et enjeux techniques aux équipes. - Suivi et supervision des phases de production : tournage, travail graphique, montage. 	<p>C3.3. Superviser l'avancement du projet et le travail des équipes pluridisciplinaires en assurant un soutien technique et en vérifiant chaque étape de la production pour garantir une livraison du projet dans les délais et le budget impartis.</p>	<p><i>juridiques nécessaires à la production des vidéos.</i></p>	
<p>Bloc de compétences 4 : Effectuer la post-production audiovisuelle</p>			
<p>Traitement du contenu audiovisuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étalonnage, mixage, montage. - Livraison du projet. 	<p>C4.1. Réaliser le traitement audiovisuel en utilisant des logiciels et techniques de son et d'image associés pour finaliser la production dans le respect du temps et du budget impartis.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Réalisation de la post-production d'une émission (livraison d'un PAD et d'un rendu de compte).</p> <p><i>Le PAD est le support final, réunissant l'image (étalonnée) et le son (mixé) qui sera livré aux diffuseurs.</i></p>	<p><u>Le jury évalue les candidats sur les critères suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montage respecte le format et la durée demandés. - Les caractéristiques artistiques (étalonnage, mixage) sont correctement utilisées pour la réalisation du PAD. - Le PAD est conforme aux normes de diffusion. - Le budget total alloué au projet est retranscrit dans un rendu de compte. - La livraison du projet respecte la demande, le temps et le budget impartis.
<p>Clôture du projet audiovisuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse juridique et financière de la production. - Cession des droits d'auteur et de diffusion de la production. 	<p>C4.2. Évaluer le produit réalisé en fonction du cahier des charges et d'après des critères techniques et artistiques pour valider la production.</p>		
	<p>C4.3. Établir un bilan financier et juridique du projet d'après les rendus de compte et les rendus de contrats afin de clôturer le dossier de production.</p> <p>C4.4. Céder les droits d'auteur du projet audiovisuel après négociation des droits</p>		

	de diffusion et de distribution en fonction de la production et de sa visée nationale ou internationale.		
--	--	--	--

L'obtention de chaque bloc de compétences fait l'objet de la délivrance d'une attestation de compétences.
La validation de l'ensemble des blocs de compétences permet la délivrance de la certification.